



NON-RATIFIÉ

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT** tenue le lundi, 5 novembre 2018 à 19 h 30, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

Étaient présents la conseillère et conseillers **PIERRE DISTILIO, CLAIRE MAILHOT, MICHEL BILODEAU, JACQUES LAPENSÉE, RÉAL BRUNELLE** et **MARC-EDOUARD LAROSE**.

Le tout formant quorum sous la présidence du maire Monsieur **LOUIS VILLENEUVE**.

Monsieur **ÉRIC SÉVIGNY**, directeur général, et M<sup>e</sup> **CATHERINE NADEAU**, greffière, étaient également présents.

#### MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

### **ORDRE DU JOUR**

- |             |           |  |
|-------------|-----------|--|
|             | <b>1.</b> | <b>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b>   |
| 2018-11-764 | 1.1       | Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 5 novembre 2018   |
| N.M.        | <b>2.</b> | <b>PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS</b>   |
|             | <b>3.</b> | <b>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL</b>   |
| 2018-11-765 | 3.1       | Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 octobre 2018 et de la séance extraordinaire tenue le 22 octobre 2018          |
|             | <b>4.</b> | <b>AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL</b>   |
| 2018-11-766 | 4.1       | Renouvellement de l'adhésion à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2019   |
| 2018-11-767 | 4.2       | Appui à la campagne de sensibilisation « Villes pour la vie – Villes contre la peine de mort »   |
| 2018-11-768 | 4.3       | Motion de félicitations à la famille Pépin   |
| 2018-11-769 | 4.4       | Participation et dévoilement des finalistes aux Prix excellence Plein air 2018 pour la nomination de la Ville de Bromont dans la catégorie « Prix partenaire » |

2018-11-770	4.5	Soutien financier à l'organisme opération Nez Rouge
2018-11-771	4.6	Nomination d'un maire suppléant pour la période du 6 novembre 2018 au 4 novembre 2019
2018-11-772	4.7	Participation d'un élu à l'atelier « Infolab #2 - Art, affaires et territoire » organisé par Culture Montérégie
	<b>5.</b>	<b><u>RÈGLEMENTS</u></b>
A.M.	5.1	Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 923-17-2018 modifiant certaines dispositions du règlement numéro 923-2006, tel qu'amendé, sur les nuisances
2018-11-773	5.2	Adoption du règlement numéro 923-16-2018 modifiant certaines dispositions du règlement numéro 923-2006, tel qu'amendé, sur les nuisances
2018-11-774	5.3	Adoption du règlement numéro 1031-08-2018 modifiant certaines dispositions du règlement numéro 1031-2016, tel qu'amendé, relatif à la circulation et au stationnement
	<b>6.</b>	<b><u>AFFAIRES COURANTES</u></b>
	6.1	FINANCES ET TRÉSORERIE
2018-11-775	6.1.1	Adoption de la liste des comptes à payer au 31 octobre 2018
2018-11-776	6.1.2	Adoption d'une révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation de Bromont (exercice financier 2018)
2018-11-777	6.1.3	Annulation financement à même la réserve des eaux de certaines dépenses en immobilisations – exercice financier 2018
2018-11-778	6.1.4	Annulation financement par le fonds de roulement – exercice financier 2018
2018-11-779	6.1.5	Annulation financement à même l'excédent de fonctionnement non affecté – exercice financier 2018
2018-11-780	6.1.6	Annulation financement à même la réserve des Parcs et Terrains de jeux – exercice financier 2018
2018-11-781	6.1.7	Adoption des amendements budgétaires au 31 octobre 2018
	6.2	TRAVAUX PUBLICS
2018-11-782	6.2.1	Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de carburants en vrac
	6.3	SERVICES TECHNIQUES

2018-11-783	6.3.1	Cession à titre de contribution de fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels, donation à des fins écologiques et création d'une servitude de conservation et de servitudes accessoires – Mont gale
2018-11-784	6.3.2	Modification du protocole d'entente P2014-BGL-30 « Boisé du Golf des Lacs »
2018-11-785	6.3.3	Abolition du manuel d'application du plan directeur de gestion des eaux pluviales
2018-11-786	6.3.4	Acceptation d'une convention intervenue entre le propriétaire du lot 2 930 835 et Ville de Bromont
2018-11-787	6.3.5	Adjudication de contrat - Fourniture de produits chimiques pour le regroupement d'achats de la Montérégie
	6.4	<b>LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE</b>
2018-11-788	6.4.1	Autorisation et soutien logistique du bazar de Noël 2018
2018-11-789	6.4.2	Autorisation de la coordonnatrice en culture et vie communautaire à siéger sur le conseil d'établissement de l'école de la Chantignole
2018-11-790	6.4.3	Autorisation et soutien logistique d'une danse dans le cadre de la Journée internationale des droits des enfants 2018
2018-11-791	6.4.4	Autorisation à l'appui à la promotion et lancement de la période des inscriptions à l'événement la marche / La marche au profit de la Maison au Diapason 2019
2018-11-792	6.4.5	Annulation et remplacement de la résolution numéro 2018-10-679 concernant l'autorisation et soutien logistique pour la tenue de la Guignolée annuelle de la paroisse Saint-François-Xavier
2018-11-793	6.4.6	Autorisation du coordonnateur en sports, loisirs et plein air à siéger sur le conseil d'administration de Loisir et sport Montérégie
	6.5	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
2018-11-794	6.5.1	Aide financière pour la formation des pompiers
	6.6	<b>GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES</b>
	6.7	<b>URBANISME, PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>
N.M.	6.7.1	Dépôt de la liste des permis de construction du mois d'octobre 2018
2018-11-795	6.7.2	Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 octobre 2018

2018-11-796	6.7.3	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d’une résidence unifamiliale isolée au 35, rue George-Adams (dossier 2018-30330)
2018-11-797	6.7.4	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d’une résidence unifamiliale isolée, rue Bruce, lot 3 163 460 (dossier 2018-30332)
2018-11-798	6.7.5	Demande de dérogation mineure afin de permettre la construction d’un garage détaché d’une superficie de 40,19 m <sup>2</sup> , représentant 57 % de la superficie d’implantation du bâtiment principal au lieu de 50 % maximum, et possédant une largeur de 5,49 mètres, représentant 69 % de la largeur du bâtiment principal faisant face à la rue au lieu de 50 % maximum, tel que stipulé à l’article 106 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 154, rue des Golfeuses, lot 4 521 002, zone P4P-27 , district Pierre-Laporte (dossier 2018-30329)
2018-11-799	6.7.6	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d’une résidence unifamiliale isolée au 154, rue des Golfeuses (dossier 2018-30327)
2018-11-800	6.7.7	Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d’une résidence unifamiliale isolée au 154, rue des Golfeuses (dossier 2018-30328)
2018-11-801	6.7.8	Demande d’autorisation à la CPTAQ visant à permettre l’établissement de servitudes d’utilité publique sur une partie du lot 2 591 870 – Projet Cité des Lacs
2018-11-802	6.7.9	Contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d’espaces naturels au 16, rue Grégoire, lot 2 928 784
	6.8	DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
2018-11-803	6.8.1	Appui à la promotion et lancement de la période des inscriptions à l’événement Cross Triathlon Bromont 2019
	6.9	DIRECTION GÉNÉRALE
2018-11-804	6.9.1	Acquisition des lots 5 918 103, 5 918 104, 5 918 105 et 5 316 476, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome – chemin Missisquoi
2018-11-805	6.9.2	Ajout de représentants citoyens à la table de concertation du Parc des Sommets
2018-11-806	6.9.3	Autorisation à déposer une demande d’aide financière au Programme de soutien à la mise à niveau et à l’amélioration des sentiers et des sites de pratiques d’activités de plein air

2018-11-807	6.9.4	Acceptation des conditions et engagement à utiliser le montant de 10 000 \$ à des fins d'aménagement pour les personnes à mobilité réduite dans le Parc des Sommets
N.M.	6.9.5	Sujet retiré
2018-11-808	6.9.6	Restructuration administrative au sein de l'organisation
	6.10	RESSOURCES HUMAINES
2018-11-809	6.10.1	Nomination au poste de secrétaire au service des incendies
	<b>7.</b>	<b><u>DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE</u></b>
N.M.	7.1	Dépôt du compte rendu de la rencontre du Comité de circulation tenue le 20 septembre 2018
	<b>8.</b>	<b><u>AFFAIRES NOUVELLES</u></b>
2018-11-810	8.1	Modalités de départ liées à une fin d'emploi
2018-11-811	8.2	Signature d'une offre de vente en faveur de la Ville – Terrain intersection boulevard de Bromont et rue Champlain
2018-11-812	8.3	Demande de report de fin de projet dans le cadre de la convention d'appui au rayonnement des régions (FARR)
2018-11-813	8.4	Prolongation de la période d'essai au poste de préposée au Service du greffe.
N.M.	<b>9.</b>	<b><u>DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS</u></b>
2018-11-814	<b>10.</b>	<b><u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u></b>

**2018-11-764**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE  
2018**

IL EST PROPOSÉ **PIERRE DISTILIO**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 5 novembre 2018, avec les modifications suivantes :

- Modification du titre du sujet suivant :

- 6.7.7 Approbation de plans (PIIA) – Demande visant la construction d’un garage détaché au 154, rue des Golfeuses (dossier 2018-30328);
- Retrait du sujet suivant :
  - 6.9.5 Entente de partenariat entre la Ville de Bromont et Éditions média plus communication;
- Ajout en affaires nouvelles des sujets suivants :
  - 8.1 Modalités de départ liées à une fin d’emploi;
  - 8.2 Signature d’une offre de vente en faveur de la Ville – Terrain intersection boulevard de Bromont et rue Champlain;
  - 8.3 Demande de report de fin de projet dans le cadre de la convention d’appui au rayonnement des régions (FARR);
  - 8.4 Prolongation de la période d’essai au poste de préposée au Service du greffe.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Deux (2) personnes se prévalent de la première période de questions et font des interventions sur le sujet suivant:

- Sujet 6.3.1 : inquiétudes des citoyens concernant l’accès et le nouveau tracé des sentiers passant près de leurs propriétés.

**2018-11-765**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 2  
OCTOBRE 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
TENUE LE 22 OCTOBRE 2018**

ATTENDU QUE les membres de ce Conseil ont reçu copie au préalable du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 octobre 2018;

ATTENDU QUE les membres de ce Conseil ont reçu copie au préalable du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 22 octobre 2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
APPUYÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE  
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

D’adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 2 octobre 2018.

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 22 octobre 2018.

**ADOPTÉE**

**2018-11-766**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) POUR L'ANNÉE 2019**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a reçu, en date du 18 octobre 2018, la facture pour le renouvellement de son adhésion auprès de l'Union des Municipalités du Québec pour l'année 2019;

ATTENDU QUE Ville de Bromont désire renouveler son adhésion à l'Union des Municipalités du Québec pour l'année 2019, ce qui inclut également la cotisation auprès du Carrefour du capital humain ;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec représente les municipalités de toutes tailles, dans toutes les régions du Québec ;

ATTENDU QUE l'objectif de l'Union des municipalités du Québec est de contribuer, par des représentations pertinentes et constructives auprès du gouvernement, à l'amélioration continue de la gestion municipale. L'Union des municipalités du Québec offre également une gamme variée de services à ses membres ;

IL EST PROPOSÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De renouveler l'adhésion de la Ville de Bromont à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2019, pour un montant de **12 793.98 \$**, excluant les taxes applicables, qui inclut également la cotisation auprès du Carrefour du capital humain, conformément à la facture datée du 21 septembre 2018.

Que les sommes payables pour l'année 2019 soient prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires.

D'autoriser le directeur des finances et trésoriers à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2018-11-767**

**APPUI À LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION « VILLES POUR LA VIE - VILLES CONTRE LA PEINE DE MORT »**

ATTENDU QUE c'est un Montréalais, M. Warren Allmand, alors solliciteur général, qui a déposé et fait adopter en 1976 un projet de loi abolissant la peine de mort au Canada ;

ATTENDU QU'en novembre 2017, ce sont plus de 2000 villes de 92 pays autour du monde qui se sont associées à la Journée internationale « Villes pour la vie - Villes contre la peine de mort » ;

ATTENDU QUE plusieurs villes du Québec, dont Saint-Jérôme, Montréal, Rouyn-Noranda, Amos et Chandler ont adopté à l'unanimité une résolution d'appui ;

ATTENDU QUE de nombreuses exécutions ont encore lieu chaque année dans plusieurs pays et que la sensibilisation du public demeure essentielle ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont souhaite également appuyer la Journée internationale « Villes pour la vie - Villes contre la peine de mort » ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE  
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adhérer au mouvement mondial « Villes pour la vie - Villes contre la peine de mort » afin de joindre une vaste coalition demandant la fin de toutes les exécutions à travers le monde et de proclamer le 30 novembre « Journée pour la vie - Villes contre la peine de mort ».

De transmettre copie de la présente résolution à M. Charles Perroud, coordonnateur pour l'Abolition de la peine de mort - Amnistie internationale Canada francophone, ainsi qu'à la MRC Brome-Missisquoi.

**ADOPTÉE**

**2018-11-768**

### **MOTION DE FÉLICITATIONS À LA FAMILLE PÉPIN**

ATTENDU le don d'un terrain d'une superficie de 82 acres de Jean-Luc et Kitty Pépin ;

ATTENDU QUE grâce à ce don, le Domaine naturel du lac Gale, d'une superficie de 242 acres entièrement protégés, s'agrandit de 82 acres supplémentaires ;

ATTENDU QU'un potentiel de 5 km de sentiers, se trouvant sur ce terrain pourrait s'ajouter à l'offre quatre saisons de 17 km, déjà existante au réseau du lac Gale ;

ATTENDU QUE ce lot, tout comme l'ensemble du Domaine naturel du lac Gale, sera protégé par une entente de servitude de conservation ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont souhaite souligner de façon particulière la générosité de M. Jean-Luc et Mme Kitty Pépin pour le don ainsi que pour leur contribution à la protection de nos espaces naturels ;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**



De souligner la générosité de M. Jean-Luc et Mme Ketty Pépin pour le don d'un terrain d'une superficie de 82 acres et de leur transmettre nos plus sincères remerciements pour leur contribution à la protection de nos espaces naturels.

**ADOPTÉE**

**2018-11-769**

**PARTICIPATION AU DÉVOILEMENT DES FINALISTES AUX  
PRIX EXCELLENCE PLEIN AIR 2018 POUR LA  
NOMINATION DE LA VILLE DE BROMONT DANS LA  
CATÉGORIE « PRIX PARTENAIRE »**

ATTENDU QUE l'Association des professionnels Aventure Écotourisme Québec, les Parcs régionaux du Québec et les membres du jury dévoileront le nom des finalistes en lice pour recevoir un Prix Excellence Plein Air 2018 dans le cadre du Congrès Plein Air - Nature qui aura lieu le 7 novembre 2018 au Manoir du Lac Delage;

ATTENDU QUE les Prix Excellence Plein Air soulignent le développement, la persévérance, l'expertise et le succès des parcs régionaux et des entreprises spécialisées en tourisme d'aventure/écotourisme du Québec. Les Prix Excellence récompensent ainsi les efforts des organismes, gestionnaires, employés et acteurs qui, jour après jour, se démarquent et contribuent à faire du Québec une destination plein air de calibre international;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est en nomination dans la catégorie « Prix Partenaires »;

ATTENDU QUE le coût du billet pour la soirée gala est de 75 \$ par personne ;

ATTENDU QUE le maire a manifesté son intérêt à participer à la soirée reconnaissance ;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la participation du maire à la soirée gala des Prix Excellence Plein Air 2018, le mercredi 7 novembre 2018 au Manoir du Lac Delage à Lac Delage.

D'autoriser le directeur des finances et trésoriers à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense afin de payer tous les frais de déplacements, de repas et tous les autres frais inhérents à ce forum, pour un montant n'excédant pas 750 \$, incluant les taxes.

**ADOPTÉE**

**2018-11-770**

**SOUTIEN FINANCIER À L'ORGANISME OPÉRATION  
NEZ ROUGE**

ATTENDU QUE dans sa correspondance datée du 10 octobre 2018, Opération Nez Rouge-Région Cowansville-Granby sollicitait le support financier de Ville de Bromont pour la tenue de la 35e édition;

ATTENDU QUE le service de raccompagnement est offert pour la période du 30 novembre au 31 décembre 2018, selon un calendrier établi par chacune des régions ;

ATTENDU QUE Ville de Bromont peut, conformément à l'article 91, 1er alinéa, de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1), accorder une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'oeuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De verser un montant de **500 \$** à l'organisme Opération Nez Rouge Cowansville-Granby à titre de contribution financière pour la tenue de la 35<sup>e</sup> édition de son service de raccompagnement.

D'autoriser la tenue d'un barrage routier le 17 novembre 2018 à la traverse pour piétons en face de l'église sur la rue Shefford afin de collecter des fonds.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et à l'affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2018-11-771**

**NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE  
DU 6 NOVEMBRE 2018 AU 4 NOVEMBRE 2019**

ATTENDU QU'un maire suppléant doit être nommé par le Conseil, conformément à la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19)*, afin d'exercer les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est dans l'incapacité d'agir;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De nommer monsieur le conseiller **PIERRE DISTILIO** à titre de maire suppléant pour la période du 6 novembre 2018 au 4 novembre 2019, afin d'exercer les pouvoirs du maire lorsque celui-ci est absent du territoire de la municipalité ou empêché de remplir les devoirs liés à sa charge, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19)*.

En cas d'empêchement du maire suppléant, de nommer monsieur **JACQUES LAPENSÉE** le conseiller à titre de maire suppléant pour la période du 6 novembre 2018 au 4 novembre 2019.

**ADOPTÉE**

2018-11-772

**PARTICIPATION D'UN ÉLU À L'ATELIER « INFOLAB #2 -  
ART, AFFAIRES ET TERRITOIRE » ORGANISÉ PAR  
CULTURE MONTÉRÉGIE**

ATTENDU QUE Culture Montérégie tiendra une journée de conférences et de collaboration le 6 novembre 2018, créant un espace d'échanges et de réflexion où des conférenciers réputés parleront d'appartenance, d'innovation et d'attractivité en lien avec le territoire ;

ATTENDU QU'à travers cette journée, Culture Montérégie est convaincu que la rencontre des milieux artistique, culturel, municipal et d'affaires peut mener à la réalisation et à la réussite de projets porteurs pour toute la Montérégie ;

ATTENDU QUE la culture constitue une force pour la région et peut agir sur plusieurs des priorités régionales énumérées dans le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) ainsi que répondre à bon nombre des enjeux des entreprises, dont l'attraction, le développement et la rétention du personnel ;

ATTENDU QUE le coût d'inscription pour l'atelier est de 35.00 \$ par personne, excluant les taxes ;

ATTENDU QUE le conseiller Michel Bilodeau, a manifesté son intérêt à participer à l'atelier ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la participation de Michel Bilodeau à l'atelier organisé par Culture Montérégie qui aura lieu le 6 novembre 2018 à Longueuil.

D'autoriser le directeur des finances et trésoriers à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense afin de payer tous frais inhérents à cet atelier, dont l'inscription ainsi que les frais de repas et de déplacement, pour un montant n'excédant pas 200.00 \$, incluant les taxes.

**ADOPTÉE**

**A.M.**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 923-17-2018 MODIFIANT CERTAINES  
DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 923-2006, TEL  
QU'AMENDÉ, SUR LES NUISANCES**

ATTENDU QUE, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le conseiller **RÉAL BRUNELLE** donne avis qu'il, ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, le règlement numéro 923-17-2018 modifiant certaines dispositions du règlement numéro 923-2006, tel qu'amendé, sur les nuisances.

Ce même conseiller présente et dépose le projet de règlement intitulé : « Règlement numéro 923-17-2018 modifiant certaines dispositions du règlement numéro 923-17-2018, tel qu'amendé, sur les nuisances ».

**2018-11-773**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 923-16-2018  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 923-2006 TEL  
QU'AMENDÉ, VISANT À INTERDIRE LA CONSOMMATION  
DE CANNABIS DANS LES LIEUX PUBLICS**

ATTENDU QU'un avis de motion du projet de règlement numéro 923-16-2018 modifiant le règlement numéro 923-2006 tel qu'amendé, visant à interdire la consommation de cannabis dans les lieux publics, a été donné à la séance du 2 octobre 2018;

ATTENDU QUE ledit règlement a également été déposé et présenté à cette même séance du 2 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 923-16-2018 modifiant le règlement numéro 923-2006 tel qu'amendé, visant à interdire la consommation de cannabis dans les lieux publics.

**ADOPTÉE**

**2018-11-774**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1031-08-2018  
MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 1031-2016, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF À LA  
CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT**

ATTENDU QU'UN avis de motion du projet de règlement numéro 1031-08-2018 modifiant certaines dispositions du règlement numéro 1031-2016, tel qu'amendé, relatif à la circulation et au stationnement a été donné à la séance du 2 octobre 2018;

ATTENDU QUE ledit règlement a également été déposé et présenté à cette même séance du 2 octobre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 1031-07-2018 modifiant certaines dispositions du règlement numéro 1031-2016, tel qu'amendé, relatif à la circulation et au stationnement.

**ADOPTÉE**

2018-11-775

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31  
OCTOBRE 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer au 31 octobre 2018, au montant de **2 392 587 \$** à payer par le fonds d'administration, ladite liste se détaillant comme suit :

	<b>Comptes à payer :</b>	<b>31097 à 31323</b>	<b>792 274,51 \$</b>
		<b>S10053 à S10080</b>	<b>234 948,02 \$</b>
	<b>Caisse déboursés :</b>	<b>30991 à 31096</b>	<b>245 395,46 \$</b>
		<b>S10034 à S10052</b>	<b>10 872,10 \$</b>
		<b>3852 à 3893</b>	<b>614 885,32 \$</b>
	<b>Paies versées :</b>	<b>11/10/2018</b>	<b>250 521,24 \$</b>
		<b>25/10/2018</b>	<b>243 690,35 \$</b>
Faits saillants :			
Chèque			
Description des paiements			
31147	<b>94 374,26 \$</b> à Construction DJL pour l'achat de pierres nécessaires à l'entretien des rues.		
31169	<b>40 171,83 \$</b> à Énergie Valero pour l'achat d'essence et de diesel.		
31178	<b>59 657,64 \$</b> à Excavation St-Pierre & Tremblay pour travaux de terrassement au parc industriel.		
31308	<b>40 286,50 \$</b> à Ville de Granby pour l'entente Loisirs et entraide incendie.		
30991	<b>42 000,00 \$</b> aux Amis des Sentiers pour une avance de fonds à la mise à niveau des sentiers.		
31078	<b>33 383,91 \$</b> à Maisons MR pour le surdimensionnement d'aqueduc dans le quartier Natura.		
31082	<b>30 248,00 \$</b> à Athena Construction pour le remboursement de la retenue- parement de bois à l'aréna.		
M3876	<b>53 740,75 \$</b> à Financière Banque Nationale pour une échéance de dette.		
S10075	<b>81 298,37 \$</b> à Services Matrec pour la collecte des matières résiduelles et lavage des bacs.		

**ADOPTÉE**

2018-11-776

**ADOPTION D'UNE RÉVISION BUDGÉTAIRE DE L'OFFICE  
MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT (EXERCICE  
FINANCIER 2018)**

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Bromont (OMHB) a fait parvenir à la Ville de Bromont une révision budgétaire pour l'exercice financier 2018;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit adopter les nouvelles prévisions budgétaires de l'organisme;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **MARC-EDOUARD LAROSE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation de Bromont datée du 23 mars 2018 pour l'exercice financier 2018 soit adoptée, telle que soumise.

D'autoriser le directeur du service des finances et trésorier à approprier la somme et de l'affecter au paiement de la dépense.

**ADOPTÉE**

**2018-11-777**

**ANNULLATION DU FINANCEMENT À MÊME LA RÉSERVE  
DES EAUX DE CERTAINES DÉPENSES EN  
IMMOBILISATIONS – EXERCICE FINANCIER 2018**

ATTENDU le financement par la réserve des eaux de certaines dépenses en immobilisations;

ATTENDU QUE les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés ;

Service	Description	Montant alloué	Montant nécessaire	Écart	Total
CTE	Espaces clos - station de pompage	75 000,00 \$	26 771,92 \$	(48 228,08 \$)	(48 228,08 \$)
					(48 228,08 \$)

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**  
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler le financement de certaines dépenses en immobilisations par la réserve des eaux pour l'exercice financier 2018 pour un montant de **48 228,08 \$**.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à annuler ledit financement et à effectuer toutes les opérations nécessaires à cet effet.

**ADOPTÉE**

**2018-11-778**

**ANNULLATION DU FINANCEMENT PAR LE FONDS DE  
ROULEMENT – EXERCICE FINANCIER 2018**

ATTENDU la résolution numéro 2018-01-019 relativement au financement par le fonds de roulement pour l'exercice financier 2018;

ATTENDU le financement par le fonds de roulement et que les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés ;

Service	Description	Montant alloué	Montant nécessaire	Écart	Total
Administration	Séances du conseil en ligne	15 000,00 \$	0,00 \$	(15 000,00 \$)	(15 000,00 \$)
Incendies	Logiciel de sécurité civile	14 280,00 \$	0,00 \$	(14 280,00 \$)	
Incendies	Matériel interventions hors sentiers	14 280,00 \$	7 034,51 \$	(7 245,49 \$)	(21 525,49 \$)
Travaux publics	Station météorologique	15 000,00 \$	0,00 \$	(15 000,00 \$)	(15 000,00 \$)
Tourisme	Amélioration du site internet	12 000,00 \$	12 598,50 \$	598,50 \$	598,50 \$
SLCVC	Camion Pick-up Loisirs	25 000,00 \$	20 490,20 \$	(4 509,80 \$)	(4 509,80 \$)
					(55 436,79 \$)

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**  
 APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler le financement par le fonds de roulement pour l'exercice financier 2018 pour un montant de 55 436,79 \$.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à annuler ledit financement et à effectuer toutes les opérations nécessaires à cet effet.

**ADOPTÉE**

**2018-11-779**

**ANNULATION DU FINANCEMENT À MÊME L'EXCÉDENT  
 DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ EXERCICE  
 FINANCIER 2018**

ATTENDU QUE le financement pour des activités d'investissement a été autorisé par le Conseil ;

ATTENDU que le montant du tableau ci-dessous relativement aux variations entre le financement et les dépenses des projets suivants ;

Service	Description	Montant alloué	Montant nécessaire	Écart	Total
Administration	Couverture Internet haute vitesse	100 000,00 \$	0,00 \$	(100 000,00 \$)	(100 000,00 \$)
Incendies	Terrain nouvelle caserne	255 260,00 \$	256 283,89 \$	1 023,89 \$	1 023,89 \$
Travaux publics	Pavage rue du Diapason	40 500,00 \$	33 893,48 \$	(6 606,52 \$)	(6 606,52 \$)
Serv. Technique	Act. Prép. - réfection infras	0,00 \$	16 007,44 \$	16 007,44 \$	16 007,44 \$
					(89 575,19 \$)

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**  
 APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler le financement réalisé par l'excédent de fonctionnement non affecté pour un montant de **89 575,19\$**.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à annuler ledit financement et à effectuer toutes les opérations nécessaires à cet effet.

**ADOPTÉE**

**2018-11-780**

**ANNULATION DU FINANCEMENT PAR LE FONDS DES  
PARCS ET TERRAINS DE JEUX – EXERCICE FINANCIER  
2018**

ATTENDU la résolution numéro 2017-01-020 relativement au financement par le fonds des parcs et terrains de jeux pour l'exercice financier 2017;

ATTENDU le financement par le fonds de roulement et que les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés ;

Service	Description	Montant alloué	Montant nécessaire	Écart	Total
SLCVC	Halte - Secteur Royal Bromont	8 000,00 \$	6 189,18 \$	(1 810,82 \$)	(1 810,82 \$)
					(1 810,82 \$)

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**  
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler le financement par le fonds des parcs et terrains de jeux pour l'exercice financier 2018 pour un montant de **1 810,82 \$**.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à annuler ledit financement et à effectuer toutes les opérations nécessaires à cet effet.

**ADOPTÉE**

**2018-11-781**

**ADOPTION DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 31  
OCTOBRE 2018**

ATTENDU la liste des amendements budgétaires préparés par le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier suite à des besoins identifiés par l'administration au 31 octobre 2018;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de ladite liste ;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, telle que déposée, la liste des amendements budgétaires, celle-ci étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

D'autoriser le directeur du Service des finances et trésorier à effectuer lesdits amendements budgétaires.

**ADOPTÉE**



2018-11-782

**MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC  
POUR L'ACHAT DE CARBURANTS EN VRAC**

ATTENDU QUE la ville de Bromont a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptées par le conseil d'administration de l'UMQ ;

ATTENDU QUE la ville de Bromont désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ ;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De confirmer l'adhésion de la ville de Bromont au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au le 31 mars 2022 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipale.

D'autoriser qu'un contrat d'une durée de deux (2) ans plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, soit octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et des lois applicables.

De confirmer que la ville de Bromont confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat et de prendre la décision en son nom.

De confirmer l'engagement de la ville de Bromont à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin.

De confirmer l'engagement de la ville de Bromont à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé.

De confirmer l'engagement de la ville de Bromont à payer, à l'UMQ, des frais de gestion basés sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants des frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0100 \$ (1.0 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, des frais de gestion minimum annuel de 200.00 \$.

De transmettre copie conforme de la présente résolution à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2018-11-783**

**CESSION À TITRE DE CONTRIBUTION DE FINS DE PARC,  
DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS,  
DONATION À DES FINS ÉCOLOGIQUES ET CRÉATION  
D'UNE SERVITUDE DE CONSERVATION ET DE  
SERVITUDES ACCESSOIRES – MONT GALE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont autorisé la signature du protocole d'entente P2017-FRE-40 relatif aux travaux municipaux du projet *Prolongement rue des Frênes*, le 5 septembre 2017, par sa résolution numéro 2017-09-635;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont approuvés par la même résolution la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigible à la suite du lotissement du lot 2 929 149, cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le promoteur s'est engagé à faire un don d'une partie du lot 2 929 149 à des fins de écologiques en faveur de la Ville;

ATTENDU QUE le promoteur a procédé aux opérations cadastrales nécessaires aux cessions d'immeubles;

ATTENDU QU'un mandat a été donné à M<sup>e</sup> David F. Ménard, notaire, pour la préparation d'un acte de cession, de donation et de servitudes;

ATTENDU QUE la Société de conservation du Mont Brome accepte d'être l'organisme gestionnaire de la servitude de conservation prévue à l'acte préparé par Me David F. Ménard, notaire;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'acte de cession, de donation et de servitudes rédigé par Me David F. Ménard, notaire, lequel acte inclut également la constitution d'une option à un droit d'usage;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable une copie du projet d'entente de conservation à intervenir entre la Ville et la Société de conservation du Mont Brome;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que Ville de Bromont acquière le lot 6 152 018, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome en considération de la contribution pour les fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigibles en vertu des dispositions du règlement de lotissement 1038-2017.

Que Ville de Bromont accepte la donation des lots 6 152 017 et 6 153 510, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, à titre de don à des fins écologiques et de conservation.

Que Ville de Bromont accepte de constituer une option à un droit d'usage affectant le lot 6 153 510, cadastre du Québec, en faveur de 3007545 Canada inc. laquelle option peut être transférable selon les modalités décrites à l'acte.

Qu'une servitude de conservation et à sa servitude de passage accessoire soient établies contre les lots 2 929 366, 2 929 367, 2 929 372, 2 929 398, 2 929 407, 6 122 934, 6 122 935, 6 152 017, 6 152 018 et 6 153 510, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, en faveur des lots 2 929 369, 2 929 370, 2 929 371, 2 929 397, 2 929 419, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome.

Qu'une servitude de passage réciproque soit établie contre les lots 2 929 369, 2 929 370, 2 929 371, 2 929 397, 2 929 419, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, en faveur des lots 2 929 366, 2 929 367, 2 929 372, 2 929 398, 2 929 407, 6 122 934, 6 122 935, 6 152 017, 6 152 018 et 6 153 510, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome.

D'accepter le projet d'acte de cession, de donation et de servitudes soumis par M<sup>e</sup> David F. Ménard, notaire.

D'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Bromont l'acte de cession, de donation et de servitudes de même forme et teneur que celui soumis au soutien des présentes ainsi que tout autre document afférent donnant effet à la présente résolution.

D'accepter l'entente de conservation à intervenir entre la Ville de Bromont et la Société de conservation du Mont Brome.

D'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Bromont l'entente de conservation de même forme et teneur que celle

soumise au soutien des présentes ainsi que tout autre document afférent donnant effet à la présente résolution.

D'autoriser le versement de la somme de 83 250 \$ en faveur de la Société de conservation du Mont Brome pour la constitution de son fonds de dotation à l'égard de la servitude de conservation.

D'exiger la signature d'une quittance à la remise du chèque.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2018-11-784**

**MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE P2014-BGL-30  
– BOISÉS DU GOLF DES LACS**

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé la signature du protocole d'entente P2014-BGL-30 relatif au projet *Boisés du Golf des Lacs* par la résolution 2015-09-460;

ATTENDU QUE le protocole d'entente P2014-BGL-30 a été signé le 8 octobre 2015;

ATTENDU QUE le protocole d'entente ne prévoit aucune disposition à propos d'un surdimensionnement d'une conduite d'aqueduc;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Ville de prolonger la période prévue au protocole d'entente P2014-BGL-30 afin que le promoteur termine toutes les obligations qui en découlent;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont préalablement pris connaissance d'un projet d'amendement au protocole d'entente;

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la signature, par le directeur des Services techniques, d'un amendement au protocole d'entente P2014-BGL-30 relatif au projet *Boisés du Golf des Lacs* substantiellement de même forme et teneur que celui soumis au conseil.

**ADOPTÉE**

**2018-11-785**

**ABOLITION DU MANUEL D'APPLICATION DU PLAN  
DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES**

ATTENDU QU'en 2014, la Ville de Bromont a adopté par la résolution no. 2014-05-267 le « manuel d'application du plan directeur de gestion des eaux pluviales ».

ATTENDU QU'en 2016 la MRC Brome Missisquoi a adopté le règlement 04-416 relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de la MRC Brome-Missisquoi ;

ATTENDU QUE ce règlement comporte en annexe un « Guide des eaux pluviales en milieu urbain et rural » dont la portée et les objectifs rencontrent ceux prescrits par la Ville dans son manuel ;

ATTENDU QUE les critères et paramètres compris dans le manuel de la Ville et ceux du guide de la MRC Brome-Missisquoi ne sont pas concordants.

ATTENDU QU'il est souhaitable d'avoir des paramètres de conception harmonisés à l'ensemble du territoire de la Ville;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'abroger la résolution no. 2014-05-267 concernant l'adoption du « Manuel d'application du plan directeur de gestion des eaux pluviales » afin de suivre plutôt le règlement 04-416 relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau adopté par la MRC Brome-Missisquoi.

**ADOPTÉE**

**2018-11-786**

**ACCEPTATION D'UNE CONVENTION INTERVENUE ENTRE  
LE PROPRIÉTAIRE DU LOT 2 930 835 ET VILLE DE  
BROMONT**

ATTENDU QUE des travaux de drainage ont été effectués sur une partie du lot 2 930 835, selon les plans et devis conçus par la firme « Les services exp » ;

ATTENDU QUE certains imprévus de chantier ont mené une reconfiguration de l'état des lieux et qu'il n'est pas possible de le remettre à son état d'origine ;

ATTENDU QUE le lot en 2 930 835 est grevée d'une servitude de drainage pour la décharge des eaux pluviales du secteur ;

ATTENDU QUE les termes de cette servitude mentionnent que tous les travaux « nécessaires pour conduire le flot des eaux pluviales du secteur, à charge cependant de ne causer aucun dommage à la propriété, et de remettre le terrain dans son état original, après tous travaux, et, s'il y a lieu, d'indemniser le propriétaire du fonds servant pour tous dommages subis »;

ATTENDU QU'une convention est intervenue entre le propriétaire et Ville de Bromont pour l'indemnisation des dommages subis ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie de la convention;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**  
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Ville de Bromont accepte les termes de la convention intervenue avec le propriétaire du lot 2 930 835.

D'autoriser monsieur Steve Médou, directeur des services techniques, à signer pour et au nom de Ville de Bromont ladite convention.

**ADOPTÉE**

**2018-11-787**

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT RELATIF À LA  
FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES POUR LE  
REGROUPEMENT D'ACHATS DE LA MONTÉRÉGIE**

ATTENDU la résolution numéro **2018-10-678** de la Ville de Bromont acceptant le mandat de procéder au nom des membres du Regroupement de la Montérégie à un achat regroupé et à l'adjudication des contrats pour les produits chimiques destinés au traitement de l'eau pour une durée d'un (1) an;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a procédé à un appel d'offre public pour la Fourniture de produits chimiques pour le regroupement d'achats de la Montérégie, tel que prévu par la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19);

ATTENDU QUE dix (10) soumissionnaires ont déposé une soumission aux date et heure prévues à l'appel d'offres, à savoir :

- Aquasan Ltée
- Brenntag Canada Ltée
- Chemco inc.
- Chemtrade Logistics inc.
- Graymont (Qc) inc.
- Javel Bois-Francs inc.
- Kemira Water Solutions Canada inc.
- Produits Chimiques ERPAC inc. (Les)
- Quadra Chemicals Ltd
- Univar Canada Ltd

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger les contrats pour la Fourniture de produits chimiques pour le regroupement d'achats de la Montérégie aux plus bas soumissionnaires conformes suivants :

<b>AQUASAN LTÉE</b>	
POLYMÈRE AQUASAN AQ-8565 – ARTICLE 12A	4.4500 \$ / KG
POLYMÈRE ULTRA P-201 – ARTICLE 12G	4.9900 \$ / KG

<b>BRENNTAG CANADA INC.</b>	
CHLORE (CYLINDRE DE 68 KG) – ARTICLE 6	3.0010 \$ / KG
BISULFITE DE SODIUM (BARIL DE 270 KG) – ARTICLE 3	0.6352 \$ / KG
CHLORE (CYLINDRE 907.2 KG) – ARTICLE 7	FARNHAM : 1.4600 \$ / KG
POLYMÈRE MAGNAFLOC LT22S – ARTICLE 12C	6.3999 \$ / KG
SOUDE CAUSTIQUE – VRAC – ARTICLE 13	FARNHAM : 1150.00 \$ / T.M.S. VERCHÈRES : 1520.00 \$ / T.M.S.
<b>CHEMCO INC.</b>	
CHARBON ACTIVÉ EN SUPER SAC 500 KG - ARTICLE 4A	2.2500 \$ / KG
<b>GRAYMONT (QC) INC.</b>	
CHAUX HYDRATÉE (EN SAC DE 22.7 KG) - ARTICLE 5	552.20\$ / T.M.
<b>JAVEL BOIS-FRANCS INC.</b>	
HYPOCHLORITE DE SODIUM 12 % (EAU DE JAVEL) – ARTICLE 8	0.3700 \$ / L
<b>KEMIRA WATER SOLUTIONS CANADA INC.</b>	
POLY-CHLORURE D’ALUMINIUM LIQUIDE (PAX-XL6) ARTICLE 10	0.4140 \$ / KG
POLY-CHLORURE D’ALUMINIUM LIQUIDE (PAX-XL8) ARTICLE 11	0.4320 \$ / KG
SULFATE D’ALUMINIUM (ALUN) VRAC LIQUIDE-ARTICLE 14	489.52 \$ / T.M.S.
SULFATE FERRIQUE (VRAC LIQUIDE) – ARTICLE 15	0.2520 \$ / KG DE SOLUTION
<b>PRODUITS CHIMIQUES ERPAC INC.</b>	
POLYMÈRE ASP-25 – ARTICLE 12 D	5.4100 \$ / KG
POLYMÈRE PROSEDIM CSP 640 – ARTICLE 12 E	6.1000 \$ / KG
<b>UNIVAR CANADA LTÉE</b>	
ACIDE CITRIQUE (BARIL 255 KG) - ARTICLE 2	1.1451 \$ / KG
PERMANGANATE DE POTASSIUM CONTENANT 25 KG – ARTICLE 9	5.2442 \$ / KG
POLYMÈRE SUPERFLOC C-492 PWG – ARTICLE 12 F	5.4372 \$ / KG
SULFATE FERRIQUE (TOTES) – ARTICLE 15	0.4751 \$ / KG DE SOLUTION

Que les deniers requis aux fins de cette dépense soient puisés à même le fonds d’administration générale selon les quantités nécessaires pour la Ville de Bromont.

QUE les sommes payables pour l’année 2019 seront prévues lors de l’élaboration des prévisions budgétaires.

**ADOPTÉE**

**2018-11-788**

**AUTORISATION ET SOUTIEN LOGISTIQUE DU  
BAZAR DE NOËL 2018**

ATTENDU QUE le Comité consultatif tiendra pour une 7<sup>e</sup> édition, un bazar de Noël qui se déroulera le dimanche 11 novembre 2018 entre 10 h et 12 h au gymnase de l'école de la Chantignole;

ATTENDU QUE le comité organise annuellement cette activité dans le but que les citoyens puissent vendre, échanger et acheter des jouets usagés et articles pour enfants en prévision de Noël et que cela permet le recyclage et est tout à fait en corrélation avec le Plan de développement durable;

ATTENDU QU'afin de pouvoir réaliser cet événement, la location du gymnase de l'école de la Chantignole est nécessaire entre 8 h et 13 h;

ATTENDU QU'un préposé responsable du gymnase devra être présent pendant l'événement;

ATTENDU QU'il y aura des frais de conciergerie pour assurer la propreté du gymnase après la tenue de l'événement;

ATTENDU QUE la location de table pour l'événement se fait au coût de 5 \$ et que les fonds amassés seront remis à la Fondation de l'école de la Chantignole;

ATTENDU QU'un appui à la promotion dans les outils de communication de la Ville de Bromont est demandé;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la tenue de la 7<sup>e</sup> édition du Bazar de Noël le dimanche 11 novembre entre 10 h et 12 h au gymnase de l'école de la Chantignole.

D'autoriser un appui à la promotion dans les outils de communication de la Ville de Bromont, la tenue de l'événement ainsi que les coûts y étant reliés.

**ADOPTÉE**

**2018-11-789**

**AUTORISATION DE LA COORDONNATRICE EN CULTURE  
ET VIE COMMUNAUTAIRE À SIÉGER SUR LE CONSEIL  
D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE LA CHANTIGNOLE**

ATTENDU QUE le conseil d'établissement de l'école de la Chantignole a un siège vacant « membre de la communauté » et que ce siège était occupé par un représentant de la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE la présence d'un représentant de la Ville de Bromont sur le conseil d'établissement de l'école de la Chantignole cadre avec les



objectifs de la nouvelle Politique de la famille, aînés et saines habitudes de vie ainsi que la mission du SLSCVC;

ATTENDU QUE la candidature de la coordonnatrice en culture et vie communautaire a été déposée à la direction de l'école et acceptée par les membres du conseil d'établissement;

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BILODEAU  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la participation de la coordonnatrice en culture et vie communautaire du SLSCVC à siéger sur le conseil d'établissement de l'école de la Chantignole en tant que membre de la communauté.

**ADOPTÉE**

**2018-11-790**

**AUTORISATION ET SOUTIEN LOGISTIQUE D'UNE DANSE  
DANS LE CADRE DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DES  
DROITS DES ENFANTS 2018**

ATTENDU QUE le Comité consultatif de la Famille tiendra pour une 2<sup>e</sup> édition, une soirée de danse pour les jeunes de 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année qui se déroulera le vendredi 23 novembre 2018 entre 19 h et 21 h au gymnase de l'école Saint-Vincent-Ferrier, secteur Adamsville;

ATTENDU QUE le comité organise annuellement cette activité dans le but de souligner la Journée internationale des droits des enfants;

ATTENDU QU'afin de pouvoir réaliser cet événement, la location du gymnase de l'école Saint-Vincent-Ferrier est nécessaire entre 16 h 30 et 22 h;

ATTENDU QU'un préposé responsable du gymnase devra être présent pendant l'événement;

ATTENDU QU'il y aura des frais de conciergerie pour assurer la propreté du gymnase après la tenue de l'événement;

ATTENDU QU'il y aura des frais pour la sonorisation et les services d'un DJ;

ATTENDU QUE les coûts estimés à la tenue de l'évènement sont d'environ 1 800\$;

ATTENDU QU'un coût d'entrée de 5 \$ par enfant sera demandé et que les fonds amassés seront remis au Comité d'établissement de l'école pour l'aide à la réalisation d'activités et/ou de sorties scolaires;

ATTENDU QU'un appui à la promotion dans les outils de communication de la Ville de Bromont est demandé;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la tenue d'une danse dans le cadre de la Journée internationale des droits des enfants le vendredi 23 novembre 2018 entre 19 h et 21 h au gymnase de l'école Saint-Vincent-Ferrier.

D'autoriser un appui à la promotion dans les outils de communication de la Ville de Bromont, la tenue de l'événement ainsi que les coûts y étant reliés.

D'autoriser le directeur du Service des finances et trésorier à approprier le montant nécessaire et à l'affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2018-11-791**

**AUTORISATION À L'APPUI À LA PROMOTION ET  
LANCEMENT DE LA PÉRIODE DES INSCRIPTIONS À  
L'ÉVÉNEMENT LA MARCHE/LA COURSE AU PROFIT DE LA  
MAISON AU DIAPASON 2019**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont encourage et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE la Maison Au Diapason réalisera une marche et une course de collecte de fonds le dimanche 5 mai 2019;

ATTENDU QU'une autorisation doit être demandée à la municipalité pour lancer la période des inscriptions;

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le lancement de la période des inscriptions à l'événement La Marche/La Course 2019 au profit de la maison Au Diapason;

D'autoriser la tenue de l'événement conditionnellement à l'acceptation du cahier des charges incluant les plans de sécurité, de signalisation, de communication et des parcours par les services concernés et le conseil;

D'autoriser un appui à la promotion dans les outils de communications de la Ville.

**ADOPTÉE**

**2018-11-792**

**ANNULATION ET REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION  
NUMÉRO 2018-10-679 CONCERNANT L'AUTORISATION ET  
SOUTIEN LOGISTIQUE POUR LA TENUE DE LA GUIGNOLÉE  
ANNUELLE DE LA PAROISSE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER**

ATTENDU QUE la guignolée de la Paroisse Saint-François-Xavier existe depuis 1997 à Bromont;

ATTENDU QUE le Centre de dépannage Marguerite Dubois a pour mission d'offrir aux personnes démunies, en situation de précarité ou de vulnérabilité de la municipalité de Bromont et de la paroisse Saint-François-Xavier, des services socio-éducatifs;

ATTENDU QUE les dons et denrées amassés seront remis au Centre de dépannage Marguerite Dubois;

ATTENDU QUE cet événement rassembleur génère un climat de fraternité et d'entraide au niveau des citoyens et des gens dans le besoin;

ATTENDU QUE la guignolée permet au Centre de dépannage de renflouer leur banque alimentaire;

ATTENDU QUE la guignolée permet au Centre de dépannage d'amasser des fonds;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE  
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la tenue de la Guignolée de la Paroisse Saint-François-Xavier sur le territoire de Bromont le samedi 1<sup>er</sup> décembre entre 9 h et 14 h.

D'autoriser l'installation de signalisation temporaire aux points de récolte afin d'assurer une sécurité pour les bénévoles dans le cadre de cette activité aux intersections suivantes :

- Coin des rues Gaspé et Shefford
- Coin des rues Compton et Shefford
- Au feu de circulation à la sortie de l'épicerie Métro.

D'octroyer les autorisations nécessaires conformément au Règlement numéro 923-2006 sur les nuisances concernant les articles 2.09 collecte de fonds, 2.25 rassemblement et utilisation de la voie publique, 2.26 la tenue d'un spectacle ambulant, 5.03 bruit (haut-parleurs, instrument producteur de son) et 7.06 colportage dans le cadre de la guignolée de la Paroisse Saint-François-Xavier le samedi 1<sup>er</sup> décembre entre 9 h et 14 h.

D'autoriser la présence d'un camion de rue au gazebo de la paroisse pour les bénévoles.

D'autoriser la présence de véhicules hippomobiles dans les rues de Bromont pour effectuer la collecte des denrées.

D'autoriser l'affichage sur les structures déjà installées en permanence sur le boulevard Bromont selon les disponibilités.

D'autoriser le soutien et le prêt de matériel du Service des Travaux Publics dans le cadre de l'événement.

D'autoriser un appui à la promotion dans les outils de communications de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉE**

**2018-11-793**

**AUTORISATION DU COORDONNATEUR EN SPORTS,  
LOISIRS ET PLEIN AIR À SIÉGER SUR LE CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LOISIR ET SPORT MONTÉRÉGIE**

ATTENDU QUE Loisir et Sport Montérégie est un acteur important au niveau régional et national sur les aspects du développement du sport et du loisir;

ATTENDU QUE la présence d'un représentant de la Ville de Bromont sur le conseil d'administration de Loisir et Sport Montérégie cadre avec les objectifs de la planification stratégique du SLSCVC;

ATTENDU QUE la candidature du coordonnateur sports, loisirs et plein air a été déposée à la direction de Loisir et Sport Montérégie et accepté par les membres du conseil d'administration lors de son assemblée générale annuelle;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la participation du coordonnateur en sports, loisirs et plein air du SLSCVC à siéger sur le conseil d'administration de Loisir et Sport Montérégie en tant que membre issu du milieu municipal pour les villes de plus de 5000 habitants.

**ADOPTÉE**

**2018-11-794**

**AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS**

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Bromont désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Bromont prévoit la formation de sept (7) pompiers pour le programme Pompier I et/ou de quatre (4) pompiers pour le programme Pompiers II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Brome-Missisquoi en conformité avec l'article 6 du Programme.

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Brome-Missisquoi.

De Signer le projet de résolution proposé par le MSP.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU  
MOIS D'OCTOBRE 2018**

**2018-11-795**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE  
ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
TENUE LE 23 OCTOBRE 2018**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 octobre 2018,

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que les membres de ce conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 23 octobre 2018.

**ADOPTÉ**

**2018-11-796**

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA  
CONSTRUCTION D’UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE  
ISOLÉE AU 35, RUE GEORGE-ADAMS (DOSSIER 2018-30330)**

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

D’accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA), le plan d’implantation préparé par Philippe Tremblay, a.-g., daté du 16 octobre 2018, le plan de construction préparé par Plans Design, daté d’août 2015, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la construction d’une résidence unifamiliale isolée au 35, rue George-Adams.

**ADOPTÉE**

**2018-11-797**

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA  
CONSTRUCTION D’UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE  
ISOLÉE, RUE BRUCE, LOT 3 163 460 (DOSSIER 2018-30332)**

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ**

D’accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA), le plan d’implantation préparé par Kevin Migué, a.-g., daté du 2 octobre 2018, le plan du bâtiment préparé par Karine Perras Architecture, daté du 9 octobre 2018 et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la construction d’une résidence unifamiliale isolée, rue Bruce, lot 3 163 460.

**ADOPTÉE**

**2018-11-798**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE PERMETTRE LA  
CONSTRUCTION D’UN GARAGE DÉTACHÉ D’UNE SUPERFICIE  
DE 40,19 MÈTRES CARRÉS, REPRÉSENTANT 57 % DE LA  
SUPERFICIE D’IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL AU  
LIEU DE 50 % MAXIMUM, ET POSSÉDANT UNE LARGEUR DE 5,49  
MÈTRES, REPRÉSENTANT 69 % DE LA LARGEUR DU BÂTIMENT  
PRINCIPAL FAISANT FACE À LA RUE AU LIEU DE 50 %  
MAXIMUM, TEL QUE STIPULÉ À L’ARTICLE 106 DU  
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, AU 154, RUE DES  
GOLFEUSES, LOT 4 521 002, ZONE P4P-27, DISTRICT PIERRE-  
LAPORTE (DOSSIER 2018-30329)**

ATTENDU QUE le conseil considère que la construction de ce bâtiment ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la demande visant à permettre la construction d'un garage détaché d'une superficie de 40,19 mètres carrés, représentant 57 % de la superficie d'implantation du bâtiment principal au lieu de 50 % maximum, et possédant une largeur de 5,49 mètres, représentant 69 % de la largeur du bâtiment principal faisant face à la rue au lieu de 50 % maximum, tel que stipulé à l'article 106 du règlement de zonage numéro 1037-2017, au 154, rue des Golfeuses, lot 4 521 002, zone P4P-27, district Pierre-Laporte.

**ADOPTÉE**

**2018-11-799**

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA  
CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE  
ISOLÉE AU 154, RUE DES GOLFEUSES (DOSSIER 2018-30327)**

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan d'implantation daté du 10 octobre 2018, le plan de construction préparé par Maisons Dunfab, daté du 2 octobre 2018, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 154, rue des Golfeuses.

**ADOPTÉE**

**2018-11-800**

**APPROBATION DE PLANS (PIIA) – DEMANDE VISANT LA  
CONSTRUCTION D'UN GARAGE DÉTACHÉ AU 154, RUE DES  
GOLFEUSES (DOSSIER 2018-30328)**

ATTENDU QUE le garage projeté s'harmonise à l'architecture du bâtiment principal, tant au niveau des matériaux, des formes et volumes;

ATTENDU QUE selon un des critères du règlement relatif au PIIA le terrain devrait prévoir des aménagements extérieurs (exemples : entrée de cour, stationnement, clôture, raccordement électrique, plantations, etc.) qui s'intègrent harmonieusement au caractère de l'aire de paysage;

ATTENDU QUE l'abattage d'arbres devrait être limité à celui effectué dans le but d'ériger les nouvelles constructions;

ATTENDU QUE pour répondre à ces critères, le projet pourrait se réaliser en construisant une seule allée d'accès;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan d'implantation daté du 10 octobre 2018, le plan de construction préparé par Maisons Dunfab, daté du 2 octobre 2018, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la construction d'un garage détaché au 154, rue des Golfeuses conditionnellement au respect du point suivant :

- **Le plan d'implantation devra être revu pour qu'il n'y ait qu'une seule allée d'accès pour la propriété.**

**ADOPTÉE**

**2018-11-801**

**DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ VISANT À  
PERMETTRE L'ÉTABLISSEMENT DE SERVITUDES D'UTILITÉ  
PUBLIQUE SUR UNE PARTIE DU LOT 2 591 870 – PROJET CITÉ  
DES LACS**

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de la demande à être présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'établir des servitudes d'utilité publique sur une partie du lot 2 591 870 d'une superficie de 19 963.8 m<sup>2</sup> ;

ATTENDU QUE cette demande vise à permettre la mise en place d'un réseau de drainage pour le projet résidentiel « La Cité des Lacs » situé au sud du lot faisant l'objet de la demande, le tout tel que montré au plan préparé par Jean-Philippe Roux, arpenteur-géomètre, daté du 26 octobre 2018, parcelles 1, 2, 3 et 4 ;

ATTENDU QUE cette demande vise également à permettre la mise en place d'un réseau d'égout sur la parcelle 1 du plan préparé par Jean-Philippe Roux, arpenteur-géomètre, daté du 26 octobre 2018;

ATTENDU QUE la ville de Bromont a analysé cette demande en fonction des critères prévus à l'article 62 de la Loi qui sont;

<b>CRITÈRES OBLIGATOIRES</b>		
1	<i>Le potentiel agricole du ou des lots</i>	Ce lot est déjà utilisé à des fins autre que l'agriculture, soit un terrain de golf.
2	<i>Le potentiel agricole des lots avoisinants</i>	Le potentiel des sols des lots avoisinant est 2-F et 3-4PW, 4-4PW et 5-2P.
3	<i>Les possibilités d'utilisation du ou de sols à des fins d'agriculture</i>	Ce lot est déjà utilisé à des fins de terrain de golf.
4	<i>Les conséquences d'une autorisation sur les activités et le développement des activités agricoles ainsi que les</i>	Aucune.



	<i>possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants</i>	
5	<i>Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale</i>	Aucune.
6	<i>La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduite les contraintes sur l'agriculture</i>	Aucune. Le terrain visé par la demande est un terrain qui est plus bas qui reçoit normalement les eaux de surface de la parcelle au sud.
7	<i>L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles</i>	N/a.
8	<i>L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources est et sol dans la municipalité et dans la région</i>	N/a.
9	<i>La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture</i>	N/a.
10	<i>L'effet sur le développement économique de la région</i>	N/a.
11	<i>Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie</i>	N/a.

ATTENDU QUE la demande est conforme à la réglementation municipale ;

IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
 APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accepter cette demande d'autorisation visant à permettre l'établissement de servitudes d'utilité publique sur une partie du lot 2 591 870.

**ADOPTÉE**

**2018-11-802**

**CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS AU 16, RUE GRÉGOIRE, LOT 2 928 784**

ATTENDU qu'une demande de permis de lotissement a été reçue afin de remplacer le lot 2 928 784 et de créer les lots 6 270 488 et 6 270 489 ;

ATTENDU que cette opération cadastrale est assujettie à la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels en vertu de l'article 47 du règlement de lotissement numéro 1038-2017 ;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 48 du règlement de zonage 1038-2017, le conseil peut exiger que la contribution pour fins de parcs soit versée en argent ou en cession de terrain ;

ATTENDU que le conseil souhaite acquérir une bande de terrain le long de la limite ouest du lot 2 928 784, d'une superficie équivalente à 10 % de la superficie du terrain, afin de créer un sentier qui pourrait faire un lien avec un éventuel projet résidentiel dans la zone PDA12-04 et le Parc Grégoire ;

ATTENDU que le lot 2 928 784 est d'une superficie de 13 306 m<sup>2</sup> et que la superficie à considérer dans le calcul de la contribution est de 12 506 m<sup>2</sup> lorsque nous retranchons la superficie minimale exigée à la grille des spécifications (800 m<sup>2</sup>) pour la résidence existante sur le lot ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARC-EDOUARD LAROSE  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'exiger que la contribution pour fins de parcs pour l'opération cadastrale soit versée par la cession d'un terrain équivalant à 10 % de la superficie du terrain pour laquelle la contribution est exigible, soit de 1 250,6 m<sup>2</sup>. La demande de permis de lotissement devra être modifiée de façon à créer une bande de terrain le long de la limite ouest du lot 2 928 784 d'une largeur approximative de 8 m<sup>2</sup> qui devra être cédée à la municipalité.

**ADOPTÉE**

**2018-11-803**

**APPUI À LA PROMOTION ET LANCEMENT DE LA PÉRIODE  
DES INSCRIPTIONS À L'ÉVÉNEMENT CROSS TRIATHLON  
BROMONT 2019**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont encourage et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE la Corporation des événements multisports (OBNL), Bionick-XT et XTERRA Québec sont les organisateurs de cet événement;

ATTENDU QUE le Cross Triathlon Bromont aura lieu le 9 juin 2019 sur le territoire de Bromont;

ATTENDU QU'une autorisation doit être demandée à la municipalité pour lancer la période des inscriptions;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le lancement de la période des inscriptions à l'événement Cross Triathlon Bromont 2019,

D'autoriser la tenue de l'événement conditionnellement à l'acceptation du cahier des charges incluant les plans de sécurité, de signalisation, de communication et des parcours par les services concernés et le conseil;

D'autoriser un appui à la promotion dans les outils de communications de la ville.

**ADOPTÉE**

**2018-11-804**

**ACQUISITION DES LOTS 5 918 103, 5 918 104, 5 918 105 ET  
5 316 476, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC,  
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME – CHEMIN  
MISSISQUOI**

ATTENDU QUE les lots 5918 103, 5 918 104, 5 918 105 et 5 316 476, cadastre officiel du Québec, situés sur le chemin Missisquoi devaient selon le souhait du propriétaire être vendus en un seul lot;

ATTENDU QUE le chemin d'accès situé sur les lots 5 918 103 et 5 918 104 permettra un accès sécuritaire au parc des Sommets pour les véhicules d'urgence et de services;

ATTENDU QUE le chemin d'accès sera le seul accès au parc des Sommets en emprise municipale accessible à l'année ;

ATTENDU QUE l'approche reliée à l'acquisition de ces lots est de procéder à une opération cadastrale permettant de conserver seulement les emprises nécessaires afin de sécuriser l'accès au parc des Sommets. Les terrains et espaces excédentaires seront revendus au prix du marché, et ce, dans l'optique de minimiser les coûts réels de l'investissement ;

ATTENDU QU'une promesse d'achat d'un montant de 1 025 000\$ plus les taxes applicables a été signée par Éric Sévigny, directeur général de la Ville et acceptée par le propriétaire le 26 octobre 2018;

ATTENDU QUE le contrat de vente devra être reçu par un notaire choisis par l'acheteur dans les 60 jours suivants la signature de la promesse d'achat;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'acquisition des lots 5 918 103, 5 918 104, 5 918 105 et 5 316 476, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, situé sur le chemin Missisquoi.

De ratifier l'offre d'achat signée par Éric Sévigny, directeur général, le 24 octobre 2018, et par madame Johanne Dean, le 26 octobre 2018.

De donner un mandat à un notaire pour la préparation et la publication de l'acte de vente et d'autoriser le maire et la greffière à signer tous les documents afférents à cette transaction.

D'autoriser le directeur des finances et trésoriers à approprier la somme de **1 025 000\$** plus les taxes applicables à même l'excédent de fonctionnement non affecté et de l'affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2018-11-805**

**AJOUT DE REPRÉSENTANTS CITOYENS À LA TABLE DE  
CONCERTATION DU PARC DES SOMMETS**

ATTENDU QUE la Ville a créé par résolution 2018-08-631, la table de concertation du parc des Sommets et a nommé des membres pour la représenter;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter plusieurs obligations et engagements compris dans les conventions d'aide financière;

ATTENDU QUE l'expertise des 7 nouveaux représentants citoyens proposés permettra d'assurer la mise en œuvre et le suivi du projet d'aménagement du parc des Sommets dans un objectif commun;

ATTENDU QUE ces membres représentent un district distinct de Bromont;

ATTENDU QU'en plus des 6 membres représentant un district, un membre représentera les personnes à mobilité réduite;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit procéder à la nomination de ces 7 nouveaux membres du projet du parc des Sommets;

ATTENDU QUE le suivi de réalisation du plan d'action et des engagements fait partie d'une démarche continue dans l'élaboration et la mise en œuvre du parc des Sommets;

ATTENDU QUE la durée du mandat des membres de cette table de concertation sera de 2 ans;

ATTENDU QU'en tout temps, le maire de la Ville et le directeur général pourront faire partie de la table de concertation.

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'ajout des personnes suivantes comme représentants citoyens à la table de concertation du parc des Sommets pour un mandat de 2 ans:

1. Mme Maude Bougie, district de Pierre-Laporte
2. M. Jean Mc Master, district du Mont-Brome
3. M. Sylvain Michon, district du Lac-Bromont
4. Mme Sylvie Adam, district d'Adamsville
5. M. Louis Larouche, district de Shefford
6. M. Alister Gardner, district du Mont-Soleil
7. M. Philippe Bédard, représentant des personnes à mobilité réduite.

**ADOPTÉE**

**2018-11-806**

**AUTORISATION À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE  
FINANCIÈRE AU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À**

## **NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR**

ATTENDU QUE le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec offre l'opportunité aux municipalités d'obtenir une aide financière dans l'optique d'améliorer la pérennité, la fonctionnalité, la sécurité et la qualité des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air ;

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des *règles et normes* du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air ;

ATTENDU QUE la Ville est en mesure de présenter un projet qui correspond aux objectifs du Programme ;

ATTENDU QUE certaines sections de sentiers ont besoin de mise à niveau afin d'assurer une offre d'activités 4 saisons ;

ATTENDU QUE certaines sections de sentiers ont besoin de mise à niveau afin d'assurer la sécurité des utilisateurs ;

ATTENDU QUE certaines sections de sentiers ont besoin de mise à niveau afin d'assurer un réaménagement durable selon les normes IMBA ;

ATTENDU QUE l'ensemble des sentiers compris dans la servitude 3 saisons doivent être mis à niveau afin d'offrir un réseau cohérent et interconnecté avec celui du parc des Sommets ;

ATTENDU QUE la Ville doit soumettre sa demande avant le 12 novembre 2018 ;

ATTENDU QU'afin de pouvoir déposer la demande d'aide financière, la Ville doit transmettre au Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec une résolution de la municipalité approuvant la demande courante de financement et identifier le signataire autorisé aux fins de cette demande;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser Mme Annie Cabana, chargée de projet du parc des Sommets et responsable des sentiers municipaux de la Ville de Bromont à déposer une demande au Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air.

De désigner M. Éric Sévigny, directeur général de la Ville de Bromont, comme personne autorisée à agir en son nom, à signer et à conclure une entente avec le PSSPA et à respecter toutes les conditions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec rattachées à cette entente et tous les documents relatifs au projet.

De confirmer l'engagement de la Ville de Bromont à déboursier sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continus de ces derniers.

D'autoriser le directeur des finances et trésoriers à approprier les sommes nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2018-11-807**

**ACCEPTATION DES CONDITIONS ET ENGAGEMENT À  
UTILISER LE MONTANT DE 10 000 \$ À DES FINS  
D'AMÉNAGEMENT POUR LES PERSONNES À MOBILITÉ  
RÉDUITE DANS LE PARC DES SOMMETS**

ATTENDU QUE M. Robert Désourdy a remis un montant de 10 000 \$ à la Société de Conservation du mont Brome à des fins d'aménagement pour les personnes à mobilité réduite dans le parc des Sommets;

ATTENDU QUE la Société de Conservation du mont Brome souhaite verser le montant de 10 000 \$ à la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE M. Robert Désourdy est d'accord que la Société de Conservation verse l'entièreté du montant à la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE M. Robert Désourdy souhaite que le montant de 10 000 \$ soit utilisé qu'à des fins d'aménagement en faveur des personnes à mobilité réduite dans le parc des Sommets avant décembre 2020;

ATTENDU QUE M. Robert Désourdy souhaite recevoir les pièces justificatives des dépenses reliées à ce montant;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter les conditions émises par M. Robert Désourdy et de s'engager à utiliser le montant de 10 000 \$ à des fins d'aménagement pour les personnes à mobilité réduite.

De fournir les pièces justificatives des dépenses reliées à ce montant.

**ADOPTÉE**

**2018-11-808**

**RESTRUCTURATION ADMINISTRATIVE AU SEIN DE  
L'ORGANISATION**

ATTENDU le diagnostic organisationnel en gestion des ressources humaines présenté au Conseil le 16 juillet 2018;

ATTENDU la résolution 2018-09-650 qui a officialisé la modification de la description et le titre de poste de directeur des services administratifs

(DSA) à directeur des finances (trésorier) et directeur général adjoint (DGA);

ATTENDU de l'importance que joue la fonction des communications et de la ville intelligente, le bureau comme entité administrative, devient une direction à part entière;

ATTENDU QUE par conséquent le titre du poste de la responsable des Communications et de la ville intelligente est modifié par directrice des Communications et de la ville intelligente;

ATTENDU l'importance du développement touristique et commercial au sein de la Ville, l'unité du développement touristique était regroupé sous la direction des Finances et des Services administratifs, devient une direction à part entière;

ATTENDU QUE par conséquent le titre du poste de la Coordinatrice au développement touristique est modifié par directrice au développement touristique;

ATTENDU les modifications apportées aux postes ci-haut mentionnés soient apportées à la politique sur les conditions de travail régissant les employés-cadres de la Ville de Bromont;

ATTENDU QU'il est avantageux pour l'organisation de procéder à un regroupement de directions sous la direction générale adjointe afin de permettre l'atteinte d'une meilleure synergie en fonction des orientations données par la direction et le Conseil municipal;

ATTENDU QUE le nouvel organigramme à adopter est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR JACQUES LAPENSÉE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De modifier la structure organisationnelle de la Ville de façon à :

- 1) créer une direction des Communications et de la ville intelligente et de modifier le titre du poste de responsable des Communications et de la ville intelligente par directrice des Communications et de la ville intelligente;
- 2) créer une direction du développement touristique et de modifier le poste de la Coordinatrice au développement touristique par directrice au développement touristique;
- 3) modifier la politique sur les conditions de travail régissant les employés-cadres de la Ville de Bromont en lien avec ces modifications de postes;
- 4) adopter le nouvel organigramme.

**ADOPTÉE**

**2018-11-809**

**NOMINATION AU POSTE DE SECRÉTAIRE AU SERVICE DES  
INCENDIES**

ATTENDU QUE le poste de secrétaire au service des incendies a été laissé vacant suite à la nomination de Mme Christine Boyer au poste de secrétaire (urbanisme) ;

ATTENDU QUE le poste de secrétaire au service des incendies a été affiché à l'interne, conformément à la convention collective en vigueur ;

ATTENDU QUE Mme Josée Moreau a déposé sa candidature et qu'elle a été sélectionnée pour occuper ledit poste, puisqu'elle correspond au profil recherché;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De nommer madame Josée Moreau au poste de secrétaire au service des incendies à compter du 6 novembre 2018, au statut permanent à temps complet.

Que ce poste syndiqué soit assujéti à la convention collective des employés municipaux de la Ville de Bromont, classe 6.

D'affecter Mme Josée Moreau au poste de secrétaire au service des travaux publics jusqu'au retour complet de Mme Angèle Corriveau et de nommer un nouveau candidat pour un statut occasionnel de secrétaire au service des incendies.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DU  
COMITÉ DE CIRCULATION TENUE LE 20 SEPTEMBRE 2018**

**2018-11-810**

**MODALITÉS DE DÉPART LIÉES À UNE FIN D'EMPLOI**

ATTENDU l'abolition du poste de directeur adjoint des ressources humaines entérinée par la résolution portant le numéro 2018-09-651 en lien avec le diagnostic organisationnel en gestion des ressources humaines présenté au Conseil le 16 juillet 2018 ;

ATTENDU QUE la ville n'entend pas offrir le futur poste de directeur des ressources humaines à l'ancien directeur adjoint;

ATTENDU les recommandations de nos procureurs pour l'établissement des modalités de départ du directeur adjoint des ressources humaines en vertu de l'article 24.3 de la Politique sur les conditions de travail régissant les employés-cadres de la Ville de Bromont;



**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO  
APPUYÉ PAR MICHEL BILODEAU  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver, selon les recommandations de nos procureurs, les modalités de départ et de verser sous forme d'indemnité forfaitaire en date du 5 novembre 2018 à l'employé portant le matricule numéro 778, le solde de la période ou un nouveau poste peut être offert à un cadre ayant subi une abolition de poste, tel que déterminé à l'article 24.3 de la politique sur les conditions de travail régissant les employés-cadres de la Ville de Bromont.

Que la présente résolution soit signifiée à l'employé portant le matricule numéro 778.

**ADOPTÉE**

**2018-11-811**

**SIGNATURE D'UNE OFFRE DE VENTE EN FAVEUR DE LA  
VILLE – TERRAIN INTERSECTION BOULEVARD DE  
BROMONT ET RUE DE CHAMPLAIN**

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, le 2 octobre 2017, la résolution générale de principe portant le numéro 2017-10-739, relativement au projet *Destination Le B*;

ATTENDU QUE l'acquisition d'une partie du lot 2 590 948, cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford est nécessaire pour créer un nouvel accès au projet *Destination Le B* et pour permettre le bouclage du réseau d'aqueduc dans ce secteur de la Ville et la réorganisation de cette intersection;

ATTENDU QUE Desfort inc. a soumis à la Ville une offre de vente pour une partie du lot 2 590 948, cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, d'une superficie approximative de 1 994 mètres carrés pour la somme de 321 948,60 \$ avant les taxes applicables, le tout selon les termes de l'offre de vente soumis préalablement aux membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE la Ville exige du promoteur une participation financière pour procéder à cette acquisition, laquelle valeur équivaut à 222 144.53\$ avant les taxes applicables représentant 69 % de la superficie à acquérir;

ATTENDU QUE le promoteur devra assumer les honoraires professionnels et les frais de l'arpenteur-géomètre pour la création du lot à être vendu en faveur de la Ville;

ATTENDU QUE la Ville assumera une somme de 99 804.07\$ avant les taxes applicables représentant 31 % de la superficie à acquérir.

ATTENDU QUE la Ville assumera les honoraires professionnels et les frais du notaire pour l'acquisition du lot à être vendu à sa faveur;

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHEL BILODEAU  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter, conditionnellement à l'obtention des éléments suivants, l'offre de vente de la société Desfort inc. pour l'acquisition d'une parcelle du lot numéro 2 590 948, cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, d'une superficie approximative de 1 994 mètres carrés :

- Dépôt à la Ville d'une somme de 233 224,00 \$ ou preuve de dépôt de cette somme dans un compte en fidéicomis d'un notaire choisi par la Ville;
- Copie du mandat à un arpenteur-géomètre (entente de services) pour le lotissement du lot 2 590 948, cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford;

D'autoriser, le directeur général, à signer une offre de vente lorsque tous les documents exigés auront été obtenus.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration à approprier la somme de 99 804.07\$ avant les taxes applicables à même l'excédent de fonctionnement non affecté et à l'affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2018-11-812**

**DEMANDE DE REPORT DE FIN DE PROJET DANS LE  
CADRE DE LA CONVENTION D'APPUI AU RAYONNEMENT  
DES RÉGIONS (FARR)**

ATTENDU QUE le 2 mars 2018, le MAMOT a confirmé à la ville de Bromont une aide financière d'un montant maximum de 180 000 \$;

ATTENDU QUE par résolution 2018-03-233, le conseil a adopté l'acceptation des conditions et a autorisé la signature d'une convention d'aide financière avec le Ministre des Affaires municipales et de l'occupation du Territoire relativement au projet de parc des Sommets;

ATTENDU QUE le solde de la convention devait être remis suite au dépôt d'un rapport et de pièces justificatives en lien avec la réalisation du projet et de sa reddition de comptes au plus tard le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE l'ensemble des projets prévus dans le montage financier du projet seront réalisés en 2019 et en 2020;

ATTENDU QUE l'entente prévoit que le bénéficiaire doit informer sans tarder le Ministre qu'il a des raisons de croire qu'il ne réalisera pas l'ensemble du projet avant la date de fin prévue ;

**IL EST PROPOSÉ PAR CLAIRE MAILHOT  
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De demander au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (anciennement MAMOT) de reporter au 31 décembre 2019 la date de fin de projet apparaissant dans la convention d'aide financière dans le cadre du Fonds d'Appui au Rayonnement des Régions;

D'autoriser le maire et la greffière à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**2018-11-813**

**PROLONGATION DE LA PÉRIODE D'ESSAI AU POSTE DE  
PRÉPOSÉE AU SERVICE DU GREFFE**

ATTENDU QUE la préposée au service du greffe a été nommée en date du 18 juin 2018 ;

ATTENDU QU'elle est assujettie à une période d'essai de 742 heures et 30 minutes ;

ATTENDU QUE la directrice du service désire évaluer davantage les aptitudes et les critères de performance de Mme Hamel selon les exigences établis par la ville;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De prolonger la période d'essai de Mme Hamel jusqu'au 1er février 2019.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Cinq (5) personnes se prévalent de la deuxième période de questions et font des interventions sur les sujets suivants:

- Nouveau projet de développement domiciliaire qui sera construit dans le secteur du Mont-Gale;
- Suivi du dossier et démarches relatives à la couverture internet haute vitesse sur le territoire de la Ville de Bromont;
- Demande de permis déposée à l'urbanisme pour une propriété située sur la rue Marcel-R.-Bergeron;
- Félicitations pour l'acquisition des lots sur le chemin de Missisquoi;
- Transmission de l'information concernant les sujets discutés par les membres de la table de concertation du Parc des Sommets.

**2018-11-814**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**  
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente séance soit levée, à 20h50.

**ADOPTÉE**

---

CATHERINE NADEAU, GREFFIERE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions  
contenues dans ce procès-verbal.

---

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 4  
décembre 2018

---

LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

---

CATHERINE NADEAU, GREFFIERE